

[Texte]

There is a multiplier effect on this kind of production in Alberta. The multiplier effect, by the federal government's . . . They say it is 3.5. That is, for every dollar you produce of fat cattle you get a 3.5 multiplier effect in the general economy of the country or in Alberta. The cattle organizations, I think, are quoting \$7 or \$8. Whatever it is, it makes a terrific difference to the economy of Alberta, and that is why the Consumers' Association of Canada is very worried.

Mr. Kilgour: On the premise that Bill C-155 is going to be pushed through without any substantive changes, could you give us your view as to what effect this would have on the meat packing industry and employment therein in the Province of Alberta? As consumers, how do you feel about that?

Mr. E. Jarvis: The number one problem is, of course, to get the bill passed. After all, this will put, as we call it, a lid over the \$651 million which is being paid by the taxpayer. If a lid were not put on it, it would, in a very short time, maybe eight or nine years, become \$2 billion. I do not think the taxpayer wants to pay this kind of money. I do not think the farm community wants to receive that kind of money in a government subsidy.

Mr. Kilgour: Yes, but related to the packing industry of Alberta, can you make any comments on what you think this bill, if passed, would do to people out here—Edmontonians, for example, who work in the meat packing industry?

Mr. E. Jarvis: Assuming with no amendment?

Mr. Kilgour: Yes.

The Vice-Chairman: Excuse me, please. On a point of order, there are no pictures to be taken while the proceedings are in progress. So we will either close the door, or ask the cameraman to leave. I am sorry, Mr. Jarvis. Would you please continue?

Mr. E. Jarvis: The beneficial effect on the whole packing industry and food processing industry in Alberta is going to be fairly limited. As time goes by, it will increase. But it is going to be slow, because inflation will have to add to the freight cost of the difference in price of grain here and in other parts of Canada. So it is going to be slow. It is necessary, absolutely, and beneficial. But, as far as the Consumers' Association of Canada is concerned, if the benefit were paid to the producer, a greater benefit would come to the food processing and packing plants, to say nothing of the breaking plants. We have not yet very many breaking plants in this part of the country, and that is what we should have.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

The Vice-Chairman: Thank you very much.

[Traduction]

Un effet multiplicateur s'exerce sur cette sorte de production en Alberta. Le gouvernement fédéral dit qu'il est de l'ordre de 3.5. Cela veut dire que pour chaque dollar de bovins d'engrais produits, vous obtenez un effet multiplicateur de 3.5 sur l'économie générale du pays ou de l'Alberta. Les associations d'éleveurs de bovins parlent de 7 ou de 8 dollars. Quel que soit le multiplicateur, cela fait une grosse différence pour l'économie de l'Alberta, et c'est pourquoi l'Association des consommateurs du Canada est très inquiète.

M. Kilgour: En supposant que le projet de loi C-155 est adopté sans trop de modifications importantes, pouvez-vous nous donner votre opinion sur les conséquences que cela aura sur l'industrie de la conserverie de la viande et sur l'emploi dans cette industrie, dans la province de l'Alberta? En tant que consommateur, comment voyez-vous cela?

M. E. Jarvis: Le problème le plus important, bien entendu, c'est de faire adopter le projet de loi. Après tout, cette loi mettra un étouffoir sur les 651 millions de dollars que paient les contribuables. Si on ne le fait pas, cette somme sera peut-être devenue, dans 8 ou 9 ans, 2 milliards de dollars. Je ne pense pas que les contribuables veulent payer une telle somme d'argent. Je ne crois pas que la communauté agricole veut recevoir une telle somme d'argent en subventions gouvernementales.

M. Kilgour: Oui, mais pour ce qui est de l'industrie de la conserverie en Alberta, pouvez-vous nous donner votre opinion sur ce projet de loi, sur les conséquences qu'il aura, une fois adoptée, sur les gens d'ici, les gens d'Edmonton par exemple, qui travaillent dans l'industrie de la conserverie de la viande?

M. E. Jarvis: En supposant que le projet de loi ne sera pas modifié?

M. Kilgour: Oui.

Le vice-président: Excusez-moi, s'il vous plaît. Un rappel au Règlement, on ne doit pas prendre de photographies pendant les audiences. Il faudra soit fermer la porte, soit demander au cameraman de quitter la salle. Je m'excuse, monsieur Jarvis. Continuez s'il vous plaît.

M. E. Jarvis: Les conséquences favorables sur l'industrie de la conserverie et sur l'industrie de la transformation des aliments, en Alberta, seront assez limitées. Avec les années, elles augmenteront, mais cela se fera lentement, car l'inflation ajoutera au tarif de transport marchandises l'écart entre le prix de céréales ici et le prix dans les autres régions du Canada. Donc, cela se fera lentement. Cela est nécessaire, sans aucun doute, et bénéfique. Cependant, pour ce qui regarde l'Association des consommateurs du Canada, si la subvention était payée au producteur, il en résulterait des avantages plus importants pour les usines de transformation et de conditionnement des aliments, sans parler des avantages qui en résulteraient pour les casseries. Nous n'avons pas encore beaucoup de casseries dans cette partie du pays, et c'est ce qu'il nous faudrait.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

Le vice-président: Merci beaucoup.